

**« Toute critique d'Israël sera assimilée  
à de l'antisémitisme  
Si la loi passe, on sera convoqué »**

Agnès Levallois, universitaire, spécialiste du Moyen-Orient.

Interpellons nos député·es contre la **dangereuse loi Yadan** qui sera soumise aux votes **le 16 avril prochain** à l'Assemblée Nationale.

La proposition de loi de la députée Caroline Yadan\* vise à **criminaliser les critiques de l'Etat israélien et sa politique en instrumentalisant la lutte nécessaire contre l'antisémitisme**.

Cette loi entend forcer les chercheurs, les journalistes et les citoyens à **l'autocensure** alors même que la survie du peuple palestinien n'a jamais été autant menacée.

Bien que la Commission des lois ait modifié ce texte en janvier dernier, il continue de faire peser de graves **menaces sur l'État de droit et la liberté d'expression**. La loi Yadan, véritable machine à censure et accélérateur d'antisémitisme, doit être rejetée.

La loi Yadan élargit la définition des délits de provocation et d'apologie du terrorisme avec des critères si vagues **comme « provocation implicite »** qu'ils pourraient être détournés pour censurer toute critique d'Israël et donc indirectement occulter la colonisation illégale, le nettoyage ethnique en Cisjordanie, le génocide à Gaza .

Elle ajoute aussi les critères de **«minoration» et «banalisation»** au délit d'apologie du terrorisme, ce qui risque de **criminaliser des discours universitaires ou militants** visant à expliquer les processus sociaux et historiques ayant mené à des actes violents ; par exemple, la contextualisation des attaques du 7 octobre dans des décennies d'oppression, d'apartheid et de colonisation contre le peuple palestinien.

\* Caroline Yadan est députée des Français de l'étranger (dans la zone incluant Israël)

EN SAVOIR PLUS : <https://miniurl.be/r-6qga>

**« Toute critique d'Israël sera assimilée  
à de l'antisémitisme  
Si la loi passe, on sera convoqué »**

Agnès Levallois, universitaire, spécialiste du Moyen-Orient.

Interpellons nos député·es contre la **dangereuse loi Yadan** qui sera soumise aux votes **le 16 avril prochain** à l'Assemblée Nationale.

La proposition de loi de la députée Caroline Yadan\* vise à **criminaliser les critiques de l'Etat israélien et sa politique en instrumentalisant la lutte nécessaire contre l'antisémitisme**.

Cette loi entend forcer les chercheurs, les journalistes et les citoyens à **l'autocensure** alors même que la survie du peuple palestinien n'a jamais été autant menacée.

Bien que la Commission des lois ait modifié ce texte en janvier dernier, il continue de faire peser de graves **menaces sur l'État de droit et la liberté d'expression**. La loi Yadan, véritable machine à censure et accélérateur d'antisémitisme, doit être rejetée.

La loi Yadan élargit la définition des délits de provocation et d'apologie du terrorisme avec des critères si vagues **comme « provocation implicite »** qu'ils pourraient être détournés pour censurer toute critique d'Israël et donc indirectement occulter la colonisation illégale, le nettoyage ethnique en Cisjordanie, le génocide à Gaza .

Elle ajoute aussi les critères de **«minoration» et «banalisation»** au délit d'apologie du terrorisme, ce qui risque de **criminaliser des discours universitaires ou militants** visant à expliquer les processus sociaux et historiques ayant mené à des actes violents ; par exemple, la contextualisation des attaques du 7 octobre dans des décennies d'oppression, d'apartheid et de colonisation contre le peuple palestinien.

\* Caroline Yadan est députée des Français de l'étranger (dans la zone incluant Israël)

EN SAVOIR PLUS : <https://miniurl.be/r-6qga>

La loi Yadan **crée un nouveau délit interdisant l'« appel à la destruction d'un État »** pour censurer les critiques de la nature de l'Etat israélien, comme la dénonciation du régime d'apartheid, le débat sur un État binational ou la revendication d'égalité des droits de la mer au Jourdain.

Ce projet de loi dessert la lutte contre l'antisémitisme **en assimilant les Juives et les Juifs à la politique de Benjamin Netanyahu** alors que nombre d'entre eux critiquent ouvertement (et à juste titre) cette politique mortifère.

Oui, **il faut lutter contre l'antisémitisme de toutes nos forces, comme contre toutes les autres discriminations.** Mais pas en muselant la liberté d'expression ni en assimilant la communauté juive à la politique de Benjamin Netanyahu.

**Agissez** → Interpellez vos député·es en quelques clics : ils et elles sont sensibles aux préoccupations de leurs électeur·ices. En tant que citoyen·nes, nous avons une force de pression : interpellons-les en masse pour les amener à voter contre !

La loi Yadan **crée un nouveau délit interdisant l'« appel à la destruction d'un État »** pour censurer les critiques de la nature de l'Etat israélien, comme la dénonciation du régime d'apartheid, le débat sur un État binational ou la revendication d'égalité des droits de la mer au Jourdain.

Ce projet de loi dessert la lutte contre l'antisémitisme **en assimilant les Juives et les Juifs à la politique de Benjamin Netanyahu** alors que nombre d'entre eux critiquent ouvertement (et à juste titre) cette politique mortifère.

Oui, **il faut lutter contre l'antisémitisme de toutes nos forces, comme contre toutes les autres discriminations.** Mais pas en muselant la liberté d'expression ni en assimilant la communauté juive à la politique de Benjamin Netanyahu.

**Agissez** → Interpellez vos député·es en quelques clics : ils et elles sont sensibles aux préoccupations de leurs électeur·ices. En tant que citoyen·nes, nous avons une force de pression : interpellons-les en masse pour les amener à voter contre !

**Comme nous, vous pouvez signer** la pétition sur le site de l'Assemblée Nationale (QR-Code ci-contre)

<https://petitions.assemblee-nationale.fr/initiatives/i-5158>



**Comme nous, vous pouvez signer** la pétition sur le site de l'Assemblée Nationale (QR-Code ci-contre)

<https://petitions.assemblee-nationale.fr/initiatives/i-5158>



**Notre combat : le respect des droits humains, seul capable de faire aboutir une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens"**

Collectif Palestine en Retz : AFPS44, CCFD-TS44, ATTAC44, Les Ecologistes, LFI Liste ouverte ...

Contact : [afpsnantes@wanadoo.fr](mailto:afpsnantes@wanadoo.fr)

Édité par nos soins le 2 avril 2026 Ne pas jeter sur la voie publique

**Notre combat : le respect des droits humains, seul capable de faire aboutir une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens"**

Collectif Palestine en Retz : AFPS44, CCFD-TS44, ATTAC44, Les Ecologistes, LFI Liste ouverte ...

Contact : [afpsnantes@wanadoo.fr](mailto:afpsnantes@wanadoo.fr)

Édité par nos soins le 2 avril 2026 Ne pas jeter sur la voie publique

